



**COMMUNE DE CABRIERES  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Lundi 6 Mars 2023 à 18H30**

Date de convocation : 27 février 2023

Date d'affichage : 27 février 2023

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, TRINQUIER Philippe

Excusé :

Pouvoir : 1

SALLES Agnès (procuration à SALIC Lucie)

Secrétaire de séance : M. ROMANO Jérôme

Début de la séance : 18h42

Approbation du procès verbal de la séance du 6 février 2023 : 11 voix pour

**Ordre du jour**

- **FDI « Le Pré de Boyne » : Vote à l'unanimité**  
La demande d'évaluation par les Domaines n'a pas encore reçu de réponse. Une relance, par mail, a été réalisée par la 1ère adjointe. Nous attendons la réponse des Domaines avant de reprendre contact avec FDI.
- **Extinction de l'éclairage public : Vote à l'unanimité**  
La réponse et l'avis favorable du Département doit nous parvenir dans la semaine. Il s'agira ensuite de préparer l'arrêté municipal (selon le modèle fourni par Hérault Énergies). Il faut prévoir, à partir du 10 mars, un délai de mise en application (réglage horloges) avec l'entreprise prestataire Borderes-Sanchis.  
Extinction : hiver (1er octobre au 31 mai) : 00h00 à 6h00 – été (1er juin au 30 septembre) : 1h00 – 6h00, avec modification des horaires prévue pour les différents événements festifs.
- **Répartition travaux secrétariat : Vote à l'unanimité**  
Les tâches confiées au secrétariat sont importantes et supérieures au temps de travail de la secrétaire. Certaines pourraient être déléguées :
  - Encaissement des prestations « Aire de lavage »
  - Réception des documents (articles, informations) du Cabriérois, communication avec les associations.Il reste à déterminer, en interne comment réorganiser certaines tâches.
- **Suppression du poste d'adjoint administratif non titulaire (CDD : 17h30) : Vote à l'unanimité**  
Vote à l'unanimité
- **Aménagement médiathèque : Vote à l'unanimité**  
Afin de préparer l'aménagement intérieur de la médiathèque, il est proposé de faire une demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique (3 000 €) et mobilier (48 000 €) au Conseil Départemental : vote à l'unanimité
- **Approbation du Compte de Gestion 2022 : Vote à l'unanimité**  
Une lecture du document a été réalisée afin de voter son approbation.

● **Approbation du compte administratif 2022 : Vote à l'unanimité après que Mme le Maire ait quitté la salle**  
**Fonctionnement :**

Dépenses : 415 471,11 €	Recettes : 476 586,19 €
Résultat exercice 2022 : 61 115,08 €	
Résultat de clôture 2021 : 126 589,43 €	
Affectation au 1068 : 58 050,43 €	
Résultat clôture 2022 : 129 654,08 €	

**Investissement :**

Dépenses : 254 653,24 €	Recettes : 307 483,95 €
Résultat exercice 2022 : 52 830,71 €	
Résultat clôture 2021 : 178 882,75 €	
Résultat clôture 2022 : 231 713,46 €	

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 500 791,00 €	Recettes : 328 513,00 €	Solde : - 172 278,00 €
-------------------------	-------------------------	------------------------

Après déduction des restes à réaliser, l'excédent d'investissement est de 59 435,46 €

● **Point commission Information - Communication :**

- Le numéro 100 du Cabriérois est en préparation. Le travail a démarré avec la conception de la couverture et l'élaboration d'un résumé des moments clés du Cabriérois (entre les membres de la Commission pour le moment).
- RGPD : le travail de mise en place va démarrer en fin d'année par le CDG 34. Le devis reste encore à signer. 3 jours de travail sont à prévoir.
- Le DUERP est avancé par M. TRINQUIER et doit être partagé avec l'équipe puis faire l'objet d'un échange avec les agents afin de compléter les risques non identifiés.

● **Point commission Éducation – Jeunesse :**

- **École :** Au vu de l'augmentation de l'effectif, un courrier a été envoyé au Rectorat pour alerter sur cette situation future.

● **Point commission Environnement – Culture – Patrimoine :**

- Rencontre avec l'entreprise BORDERES-SANCHIS (le 10 mars). La réunion concerne le point sur l'exécution du diagnostic de l'éclairage public, la mise en place du logiciel, la relation avec les équipes de travail (communication, bons, interventions), l'avancement du contrat de prestation.

● **Point commission Travaux – Bâtiments – Voirie - Réseaux :**

- **Chenilles processionnaires :** Présence de chenilles processionnaires sur les pins dans le jardin public. Des pièges à chenilles vont être achetés et placés sur les arbres.
- **Appartement Presbytère :** les devis sont en cours de réalisation pour l'aménagement intérieur (meubles) de l'appartement niveau 1. Un devis a été réalisé pour la toiture (infiltrations).
- **Toiture de l'épicerie :** Un devis a été réalisé pour la réfection et l'isolation de la toiture. Les travaux seront effectués en 2023.
- **Reprise de chaussée (eau et assainissement) :** une réunion est prévue le 7 mars au matin. Il s'agira de corriger une erreur de connexion d'un plymouth. Un tour de chantier sera réalisé avec l'entreprise.
- **Tractopelle :** il a été récupéré après révision (réparation et vidanges) ; cela va permettre de reprendre le travail sur le chemin de Saint Peyre.
- **Aménagement d'un emplacement réservé pour l'épicerie (stationnement du véhicule de l'épicière et livraisons) :** Les travaux avancent (tracé de l'emplacement et marquage du passage piétons)

- **Travaux parcelles chemin des Caraygnasses** : la SAUR n'a pas pu fournir le devis pour la mise en place d'un surpresseur et connexion au réseau humide, ce qui bloque actuellement la mise en vente des terrains.

- **Communauté de Communes** :

Le montant 2023 à verser à la CCC pour les charges transférées a été communiqué. Il est équivalent à celui de 2022. La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) ne s'étant pas réunie cette année, le coût ne correspond pas aux dépenses réelles mais le forfait antérieur est reporté.

- **Divers** :

Information : les 17 & 18 juin 2023 auront lieu la fête des 40 ans de l'ACAC (Amis de Cabrières)

## Délibérations

### **11-2023 : Approbation du Compte de Gestion 2022 du Receveur : 11 voix pour**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui l'exposé de Madame le Maire,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **12-2023 : Approbation du compte administratif 2022 : 10 voix pour**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Myriam GAIRAUD, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Marie-Lise MALAFOSSE DONGUY, 1ère adjointe, pour le vote du compte administratif.

Mme MALAFOSSE DONGUY explicite le détail du compte administratif 2022 dressé par l'Ordonnateur, chapitre par chapitre, et qui retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

Il doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le le 30 juin de chaque année.

### **Fonctionnement** :

Dépenses	415 471,11 €	
Recettes		476 586,19 €

Résultat exercice 2022		61 115,08 €
Résultat clôture 2021	126 589,43 €	= 68 539,00 €
Affectation au 1068	58 050,43 €	
Résultat clôture 2022		<b>129 654,08 €</b>

**Investissement :**

Dépenses	254 653,24 €	
Recettes		307 483,95 €
Résultat exercice 2022	52 830,71 €	
Résultat clôture 2021		178 882,75 €
Résultat clôture 2022		<b>231 713,46 €</b>
Reste à réaliser dépenses :	500 291,00 €	= - 171 778,00 €
Reste à réaliser recettes :	328 513,00 €	
Excédent de financement :		<b><u>59 935,46 €</u></b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après constatation de la sortie de Madame le Maire de la salle du Conseil Municipal et en avoir délibéré ;

**APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget de la Commune.

**DÉCIDE** de reprendre les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023.

**13-2023 : Délibération portant suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif (CDD de non titulaire à temps non complet : 17h30) : 11 voix pour**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi supprimé
- le temps de travail du poste

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 03/10/2022 ;

Vu la décision du Comité Technique Paritaire en date du 10/02/2023 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif, à temps non complet (17h30) en raison de la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (26h30) ;

Mme le Maire propose au Conseil la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17h30) ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**, à compter du 06 mars 2023, le tableau des emplois ainsi modifié :

### 1° Filière administrative

GRADE D'EMPLOI	GRADE DU CADRE	EFFECTIF ACTUEL DU GRADE	NOUVEL EFFECTIF DU GRADE
Adjoint administratif Échelle C1	Adjoint administratif territorial	Vacant (agent en disponibilité)	0 (agent démissionnaire)
		1 TNC CDI non titulaire loi du 26/01/1984 modifiée art. 3-3- 4° (17 heures)	
		1 TNC CDD non titulaire loi du 26/01/1984 modifiée art. 3-3- 3° (17 heures 30)	<b>0 supprimé</b>
		1 TNC CDD non titulaire loi du 26/01/1984 modifiée art. 3-3- 3° (26 heures 30)	<b>1</b>
Adjoint administratif Échelle C3	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1 TNC (28 heures)	

### 2° Filière technique (sans changement)

GRADE D'EMPLOI	GRADE DU CADRE	EFFECTIF ACTUEL DU GRADE
Adjoint technique Échelle C1	Adjoint technique territorial	1 TC (35 heures)
		1 TNC (20 heures)
		1 TNC (26 heures 30)
Adjoint technique Échelle C2	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1 TC (35 heures)
		1 TNC (15 heures) (agent en disponibilité pour maladie)

**14-2023 : Aménagement médiathèque : Achat mobilier et informatique -Demande de subvention au Conseil Départemental- : 11 voix pour**

Le projet d'aménagement intérieur de la médiathèque a été réfléchi à partir de quelques principes de base. L'ensemble du mobilier, qu'il soit à destination de l'accueil des tout-petits, enfants, adolescents, adultes, seniors, tout autant que du personnel, devra répondre à des critères de conformité aux normes de sécurité, de solidité, de modularité, de facilité d'entretien, de confort et d'ergonomie et de suivi des gammes par le fabricant et la durée de garantie ; l'aspect esthétique n'est pas oublié.

Les chariots pour le personnel seront facilement maniables et ergonomiques.

Le budget mobilier et matériel concerne l'ensemble des locaux sauf les rayonnages du stock qui seront aménagés avec le mobilier de l'actuelle bibliothèque.

Des entreprises spécialisées ont été consultées pour des propositions d'implantation et des devis.

**Le montant estimatif de l'équipement mobilier et matériel s'élève à la somme de 48 000 € HT.**

La bibliothèque communale est informatisée depuis 2021. L'équipement présent, 1 poste fourni par la Communauté de Communes du Clermontais, a permis l'informatisation du catalogue et son intégration dans le catalogue du réseau de lecture publique de la Communauté. Cet équipement n'est pas accessible aux lecteurs.

A l'avenir, il est prévu un poste fixe et un ordinateur portable pour l'usage du public (adulte et enfant) afin de permettre l'accès au portail du réseau des bibliothèques, aux ressources numériques en ligne, aux collections physiques. Ils permettront également la mise en place d'animations spécifiques pour développer des compétences et habileté dans ce domaine, des temps de travail, de recherche mais également de jeu et de divertissement, notamment par l'accès à des applications ludiques et pédagogiques.

Deux tablettes seront à la disposition du public, notamment les enfants scolarisés et leurs enseignantes pour diversifier consultation, recherches et activités.

**Le montant estimatif de l'équipement informatique s'élève à la somme de 3 000 € HT.**

Mme le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour aider au financement de l'équipement de la médiathèque en mobilier, matériel et matériel informatique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition du matériel, mobilier et matériel informatique pour l'aménagement de la médiathèque pour un montant de **51 000 € HT** ;

**SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental pour permettre l'équipement de la médiathèque.

**Prochain CM : le 03/04/2023.**

Fin du conseil à 20h45

La secrétaire de séance  
Jérôme ROMANO

Le Maire  
Myriam GAIRAUD